

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit économique et sport (4DR2048)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

DIACONU Madalina, Professeure titulaire.

Objectifs

Ce cours a pour objectif de donner aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des facteurs économiques qui gouvernent le sport, en particulier quant à son financement et à sa « commercialisation ».

Contenu

le cours est structuré autour de trois thèmes principaux :

- Le financement et la commercialisation du sport

Les différentes sources de financement du sport, tant publiques que privées, et particulièrement les contrats qui servent à mettre en œuvre la commercialisation du sport : la cession des droits de retransmission TV, le sponsoring, les stratégies de ticketing, le merchandising, etc. Un accent spécial est également porté sur la nouvelle commercialisation du sport par les paris sportifs, dans un contexte de droit comparé.

- Le droit de la concurrence et le sport

Depuis plusieurs années, la soumission du sport au droit de la concurrence est devenue certitude. Dans ce contexte, sera étudiée l'application au domaine sportif des règles suisses et européennes concernant la prohibition des ententes et de l'abus de position dominante, ainsi que l'octroi des aides publiques au sport. Les pratiques en lien avec la vente et l'achat, centralisé ou décentralisé, des droits de retransmission TV seront notamment analysées. Une comparaison avec le droit américain de la concurrence est également opérée.

- Sport et libertés de circulation dans le marché intérieur

Depuis l'arrêt Bosman, il est devenu incontestable que la libre circulation des personnes s'applique également aux sportifs professionnels, dépassant même les limites géographiques de l'Union européenne. En sa qualité de partenaire de l'Union européenne, la Suisse est elle aussi concernée par ce phénomène. Egalement, les principes de la libre circulation des services ont un impact de plus en plus considérable dans le domaine du sport. Une attention particulière sera prêtée dans ce contexte à la jurisprudence pertinente de la Cour de justice des Communautés européennes et à la pratique de la Commission européenne.

Forme de l'évaluation

Examen écrit de 2 h. Aucune documentation n'est admise à l'examen.

Documentation

Manuel du cours et bibliographie citée.